

ENQUETE PUBLIQUE

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Enquête publique organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

Concerne la demande de l'**Association Société Royale de Tir Saint-Jean, rue Lançaumont 26 à 4840 Welkenraedt**, en vue d'obtenir le permis d'environnement pour :

INSTALLATION ET/OU ACTIVITES CONCERNEES : organisation d'un tir sur oiseau de bois lors de la kermesse, le dernier week-end de juin en 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028

N° RUBRIQUE : 9262

ADRESSE EXERCICE ACTIVITES : place de la Gare (parking de la Gare), 4840 Welkenraedt

REF. CADASTRALES : non cadastré

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – service « Travaux-Urbanisme » - Mme HEINS – rue de l'Ecole 8 à Welkenraedt à partir du : **15 avril 2024**.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
8 avril 2024	15 avril 2024	Administration communale, service Travaux-Urbanisme, rue de l'Ecole 8 – le 30 avril 2024, entre 10 et 11 heures	Administration communale, Collège communal, rue de l'Ecole 8 à 4840 Welkenraedt, au plus tard le 30 avril 2024 à 10 heures

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique, relative à la demande susmentionnée, est ouverte.

Conseiller en environnement : Renaud BECKERS.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – service Travaux-Urbanisme, rue de l'Ecole 8 à 4840 Welkenraedt, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (les lundis, mercredis et vendredis : de 8.30 heures à 12 heures et de 13.30 heures à 16 heures, les mardis et jeudis : de 8.30 heures à 12 heures) et sur rendez-vous, entre 16 et 20 heures (contact : Mme A. HEINS au 087/89.91.91).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Welkenraedt, le 8 avril 2024

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

L'Echevin délégué,

N.B. : des explications techniques peuvent être obtenues auprès :

1° du demandeur

2° du fonctionnaire technique : Service public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations, Montagne Sainte Walburge 2 – 4000 LIEGE